

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-807-578 du 04/03/2019

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CORPS DES
CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire académique du corps des conseillers principaux d'éducation en date du 26/02/2019

Arrête :

- la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon :

ALIX SEBASTIEN
BOUSQUET DANIELLE
ROSTAING PUISSANT ANNE-MARIE
ROUX DAISY

- la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon :

DAUDIGEOS LAURENT
FERRER ANNE LAURE
GRIMALDI STEPHANIE
MARREC CORINNE
PLATZ ELISE

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille